

# RAPPORT NATIONAL

## LA FEMME CENTRAFRICAINE EN ROUTE POUR LE BILAN DE L'AN 2000



## OU EN EST-ELLE ?

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE  
DES PLATES FORMES D'ACTION POUR  
LA PROMOTION DE LA FEMME

## SOMMAIRE

	PAGES
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>I – APERÇU GENERAL.....</b>	<b>3</b>
<b>II- INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
2.1 : Analyse de la situation du pays.....	4
2.2 : Les plates-formes d'action.....	5
2.3 : Réalisations du pays et définition des priorités nationales découlant des plates-formes.....	8
<b>III- EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN       ŒUVRE DES PLATES-FORMES D'ACTION.....</b>	<b>10</b>
3.1 : La femme et la pauvreté.....	10
3.2 : Promotion de l'égalité des droits, de la participation de la femme à tous les niveaux de décision et consolidation de son statut juridique....	14
3.3 : Promotion de la Santé et du bien-être de la femme ainsi que de la planification familiale. ....	19
3.4 : Promotion du pouvoir économique de la femme et promotion de la femme dans l'emploi.....	22
3.5 : Promotion de l'éducation des jeunes filles, de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et de leur accès à la culture, à la science et à la technologie....	25
3.6 : Promotion de la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.....	30
3.7 : Promotion de la démocratie, de la paix et prévention des conflits armés avec la participation de la femme.....	34
3.8 : Promotion de l'accès des femmes et de leur participation à toutes les techniques et moyens de communication.....	37
3.9 : Implication de la femme dans la protection et la gestion des ressources naturelles.....	39
3.10 : - Appui institutionnel à la Direction Générale de la Promotion de la Femme et aux Directions Régionales.....	42
- Développement des mécanismes de coordination, de décentralisation et de suivi.	
3.11 : Promotion de la participation des ONGs œuvrant dans le domaine de la femme.....	46
3.12 : Développement de la Coopération Internationale .....	49
<b>IV- CONCLUSION .....</b>	<b>52</b>

## LISTE DES ABBREVIATIONS

ACABEF	:	Association Centrafricaine pour le Bien-être Familiale
AFAC	:	Association des Femmes d'Affaires de Centrafrique
AFEDEC	:	Association des Femmes Educatrices pour le Développement en Centrafrique.
AFJC	:	Association des Femmes Juristes de Centrafrique
APE	:	Association des Parents d'Elèves
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CEA	:	Commission Economique pour l'Afrique
CBEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale
CDSR	:	Centre de Développement de la Sous-Région
CIFAD	:	Comité International de Femmes Africaines pour le Développement
DGPF	:	Direction Générale de la Promotion de la Femme
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EMF	:	Education à la Méthode de Fécondité
FAO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FESADE	:	Femme-Santé-Développement
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
IEC	:	Information-Education-Communication
OCSD	:	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement.
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONC	:	Organe National de Concertation (pour la Promotion de la Femme)
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RESEFAC	:	Réseau d'Echanges d'Expériences des Femmes de l'Afrique Centrale
R.C.A	:	République Centrafricaine
RGP	:	Recensement Général de la Population
SM/PP	:	Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale
UNESCO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Education et la Culture
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## I – APERÇU GENERAL

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing.

Ce rapport non seulement retrace de manière succincte les activités de développement entreprises par le Gouvernement Centrafricain, visant la Promotion de la Femme depuis le lendemain des indépendances, mais il met l'accent sur les progrès réalisés dans ce domaine en faveur des recommandations et résolutions des grands forums tant au niveau national qu'international, entre autres :

- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement-Caire 1994
- la Conférence Régionale Préparatoire à la Conférence de Beijing-Dakar 1995
- Le Sommet Mondial sur le Développement Social-Copenhague 1995
- La Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes-Beijing 1995.

En effet, lors de ces différentes assises, des engagements ont été pris par les Etats et il s'agit pour chacun de les traduire en Politique et en Plan d'Action, en tenant compte des spécificités nationales.

La République Centrafricaine, partie prenante à toutes ces assises, s'est fermement engagée dans la prise des mesures visant à consolider les acquis et entreprendre des réformes.

Les réalisations majeures qui constituent les mesures essentielles visant à donner suite aux engagements pris lors de ces différentes Conférences sont :

- Le renforcement de la structure gouvernementale de mise en œuvre de la politique en matière de Promotion de la Femme.
- La mise en place et le renforcement d'un système de coordination de toutes les interventions en faveur de la femme.
- La réalisation de micro-projets économiques en faveur des femmes.
- L'élaboration de la première version de l'annuaire statistique de la femme Centrafricaine.
- L'existence d'un volet IEC/femme au sein d'un grand projet IEC/population financé par le FNUAP.
- La création d'un cadre propice à l'épanouissement de la femme par l'élaboration du Code de la Famille et de son entrée en vigueur.
- La révision du document de Politique Nationale de Promotion de la Femme et sa traduction en Plan d'Action.
- La création de réseaux et de Comités nationaux thématiques.

## II – INTRODUCTION

### 2.1 Analyse de la situation du pays

La République Centrafricaine est un pays enclavé. Située au cœur du continent africain, elle est entourée par le Tchad au Nord, le Cameroun à l'Ouest, le Soudan à l'Est et les deux Congo au Sud.

Administrativement, le pays se subdivise en 16 Préfectures, 69 Sous-Préfectures, 176 Communes et environ 8800 villages.

En partant du dernier recensement général de la population de 1988, la population totale du pays est estimée à 3.000.000 d'habitants, avec une faible densité de 4,3 habitants au km<sup>2</sup>, densité inégalement répartie sur un vaste territoire de 623000 km<sup>2</sup>.

La population Centrafricaine se caractérise par sa jeunesse (les moins de 15 ans représentant 47 %). L'espérance de vie est de 49 ans. 63 % des Centrafricains vivent en zones rurales.

L'économie Centrafricaine est essentiellement agro-pastorale. L'agriculture utilisant encore les moyens rudimentaires contribue pour plus de 40 % au PIB.

Les événements socio-politiques douloureux qu'a connus le pays ont détruit le tissu industriel qui était encore au stade embryonnaire.

D'après le Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain de 1997, la RCA occupe la 151<sup>ème</sup> place parmi les 175 pays du monde recensés.

C'est donc dans un contexte socio-politique et économique très difficile, marqué notamment par trois mutineries d'une partie de l'armée, les difficultés de signature d'accord avec les institutions de Bretton Woods, le nombre croissant de mois d'arriérés de salaires (environ 12 mois) et une généralisation de la pauvreté au sein de la population, surtout féminine, que les plates-formes d'Action de Dakar et de Beijing ont été mises en œuvre.

Les femmes représentent 52 % de la population Centrafricaine. Elles constituent 87 % de la population active rurale et plus de 67 % s'occupent de la culture vivrière, notamment dans la production, la transformation et la commercialisation. En milieu urbain, elles sont concentrées dans le Secteur non structuré où elles pratiquent le petit commerce.

Le pays est encore attaché aux valeurs socio-culturelles traditionnelles. La perception sociale du rôle et de la place de la femme crée des inégalités injustifiées à tous les niveaux de la vie. En général, les femmes sont dépendantes des hommes dans la mesure où leurs rôles limitent leurs activités à la structure familiale et leur donnent moins d'occasions de contact avec le monde extérieur. Tandis que les hommes sont considérés comme les soutiens de la famille et les chefs de ménage, les femmes ont avant tout l'image de mère et d'épouse, et leur identité profonde est la maternité. Cette différenciation des rôles définis culturellement entraîne une différenciation des droits et obligations à l'intérieur même du ménage.

## 2.2 Les plates-formes d'Action

L'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 1975 « Année Internationale de la Femme », lorsque la première Conférence Internationale sur les Femmes a été convoquée à Mexico avec comme thème : Egalité, Développement et Paix.

La période 1976-1985 a été proclamée décennie des Nations Unies pour la Femme, et cette période a été consacrée à l'adoption de mesures efficaces et soutenues aux niveaux national, régional et international afin de réaliser la mise en œuvre du Plan d'Action Mondial et des résolutions.

La seconde Conférence Mondiale s'est tenue à Copenhague en 1980 en vue d'évaluer les progrès accomplis depuis la première Conférence et définir les mesures à prendre durant la seconde partie de la décennie des Nations Unies pour la Femme.

Afin de marquer la fin de cette décennie, les Nations Unies ont convoqué à Nairobi en 1985, la troisième Conférence sur les Femmes à l'issue de laquelle il a été adopté les stratégies prospectives de Nairobi pour la Promotion de la Femme d'ici l'an 2000. C'est à ce moment qu'a eu lieu des changements aux niveaux politiques, économiques, sociaux et culturelles au niveau mondial.

Chaque continent du monde a décidé de s'organiser afin de préparer la quatrième Conférence Mondiale devant se tenir à Beijing en Chine en 1995.

Au niveau de la Région Afrique, cinq (5) Conférences se sont tenues selon le calendrier suivant :

- ◆ La première s'est tenue à Nouakchott en Mauritanie en 1977
- ◆ La seconde s'est tenue à Lusaka en Zambie en 1979
- ◆ La troisième s'est tenue à Arusha au Tanzanie en 1984
- ◆ La quatrième s'est tenue à Abuja au Nigeria en 1989.

Ces quatre Conférences avaient tous pour objet d'examiner les progrès accomplis au niveau régional.

La cinquième Conférence Régionale est celle préparatoire à la quatrième Conférence Mondiale et constitue la position commune africaine pour la Promotion de la Femme.

Elle a en fait fourni un cadre d'action concerté à tous les niveaux pour la poursuite de la mise en œuvre accélérée des stratégies prospectives de Nairobi pour la fin des années 1999 et l'entrée dans le 21<sup>ème</sup> siècle qui on l'espère, sera le millénaire des femmes.

La plate-forme africaine en fait répare les omissions ayant empêché la bonne exécution des stratégies prospectives de Nairobi tout en tirant les leçons de la décennie des Nations Unies pour la Femme. Elle a défini onze (11) domaines de préoccupation et propose des mesures devant être prises et mises en œuvre aux niveaux national, régional et sous-régional.

Ces domaines de préoccupations sont les suivantes :

- 1) La pauvreté chez la femme, sa sécurité alimentaire insuffisante et son manque de pouvoir économique.
- 2) L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie.
- 3) Le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation.
- 4) L'amélioration de la Santé de la femme, les services chargés de la Santé en matière de procréation, y compris les services de planification familiale et les programmes intégrés en matière de population.
- 5) Les rapports entre la femme et l'environnement, et son rôle dans la gestion des ressources naturelles.
- 6) L'émancipation politique de la femme.
- 7) Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits individuels.
- 8) La participation de la femme au processus de paix.
- 9) L'élaboration et l'utilisation généralisées de données détaillées par genre.
- 10) Les femmes, l'information, la communication et les arts.
- 11) La petite fille.

En matière de dispositif de suivi, la plate-forme met l'accent sur le renforcement des mécanismes nationaux existants. Au niveau régional, la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la plate-forme ont été confiés au Comité « Femmes et Développement », en étroite collaboration avec les institutions régionales telles : l'OUA, la BAD, la CEA, ainsi que l'UNIFEM.

La quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes qui s'est tenue à Beijing du 04 au 15 septembre 1995, confirme les principes énoncés dans la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et s'inspire des stratégies prospectives de Nairobi pour la Promotion de la Femme.

En effet, dix ans après la Conférence de Nairobi, malgré tous les efforts fournis à plusieurs niveaux, la plupart des objectifs énoncés dans les stratégies prospectives d'Action de Nairobi pour la Promotion de la Femme ne sont pas atteints car beaucoup d'obstacles demeurent quant au renforcement du pouvoir d'Action des Femmes.

L'étude des progrès réalisés fait apparaître des problèmes particulièrement préoccupants dans certains domaines où des actions d'urgence s'imposent.

C'est ainsi que le Programme d'Action de Beijing invite les gouvernements, la communauté internationale et la société civile à prendre des mesures stratégiques par rapport aux domaines critiques ci-après :

- 1) La persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur la femme.
- 2) L'accès inégal à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine.
- 3) L'accès inégal aux soins de Santé et aux services sanitaires et les disparités et insuffisances dans ce domaine.
- 4) La violence à l'égard des femmes.
- 5) Les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère.
- 6) L'inégalité face aux structures et politiques économiques, à toutes les formes d'activité de production et à l'accès aux ressources.
- 7) Le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux.
- 8) L'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux.
- 9) Le non-respect des droits fondamentaux des femmes et les carences dans la promotion et la protection de ces droits.
- 10) Les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de leur accès et de leur participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias.
- 11) Les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement.
- 12) La persistance de la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux.

Le Programme d'Action de Beijing met l'accent sur la mise en place des structures aux niveaux national, régional et international afin d'assurer la mise en œuvre dudit programme.

Plusieurs institutions sont interpellées dont les Gouvernements en premier chef ainsi que plusieurs structures régionales et celles situées au niveau de l'ONU.

L'analyse des deux plates-formes révèle un recoupement tant au niveau des déclarations que des Programmes d'Action, ainsi que des recommandations par rapport au suivi de leur mise en œuvre à travers des mécanismes à plusieurs niveaux et des dispositions en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à cette mise en œuvre.

### 2-3 Réalisations du pays et définitions des priorités nationales découlant des domaines de préoccupation des plates-formes.

Les réalisations du pays en matière de promotion de la femme sont entre autres :

- L'érection du département des Affaires Sociales en Ministère plein, la création d'un poste de chargé de mission en matière de promotion de la femme, d'une Direction Générale de la Promotion de la Femme avec des Directions et des Services Techniques.
- La finalisation du document du Code de la Famille Centrafricaine en 1995, son adoption par le gouvernement en 1996, l'adoption de la loi portant Code de la Famille en 1997, sa promulgation la même année et son entrée en vigueur en novembre 1998.
- La révision du document de Politique Nationale de la Promotion de la Femme en 1998 et son adoption par le gouvernement en mai 1999.
- L'élaboration d'un avant projet de Plan d'Action pour la Promotion de la Femme.

Le Séminaire de validation de ce plan est prévu pour le mois d'août 1999.

- La vulgarisation de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes depuis 1996.
- La mise en place en 1996 d'un Comité national chargé d'élaborer un plan de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la Santé de la femme et de la petite fille et les violences à leur égard.
- La création d'un réseau des femmes pour la paix.
- La création d'un RESEFAC et de son antenne nationale.
- La mise en place d'un réseau de femmes ministres et parlementaires.
- La Création d'un fonds d'appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes.
- L'Elaboration d'un Plan National de Lutte contre la Pauvreté.

Les priorités définies dans la nouvelle Politique Nationale de Promotion de la Femme sont :

- Promotion de l'égalité des droits, de la participation de la femme et consolidation de son statut juridique.
- Promotion de la Santé et du bien-être de la femme ainsi que de la planification familiale.

- Promotion du pouvoir économique de la femme et promotion de la femme dans l'emploi.
- Promotion de l'éducation des jeunes filles, de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et de leur accès à la culture, à la science et à la technologie.
- Promotion de la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles.
- Promotion de la démocratie, de la paix et prévention des conflits armés avec la participation de la femme.
- Promotion de l'accès des femmes et de leur participation à toutes les technologies et moyens de communication.
- Implication de la femme dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.
- Appui institutionnel à la Direction Générale de la Promotion de la Femme et aux Directions Régionales.
- Développement des mécanismes de coordination, de décentralisation et de suivi.
- Promotion de la participation et de responsabilisation des ONGs œuvrant dans le domaine de la femme.
- Développement de la Coopération Internationale.

Par ailleurs, la pauvreté étant un phénomène multidimensionnel qui se manifeste à différents degrés et sous diverses formes, la RCA consciente du retard qu'elle accuse dans son développement du fait de la pauvreté de plus en plus grandissante en dépit de ses importantes potentialités a décidé d'élaborer un plan National de Lutte Contre la Pauvreté.

Le plan qui se veut consensuel, réaliste et compatible avec les autres plans sectoriels sera pris en compte dans le cadre du plan de développement national.

## III) EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PLATES-FORMES D'ACTION

### 3.1 La Femme et la Pauvreté

*Un développement social équitable, qui permette aux pauvres, en particulier aux femmes vivant dans la pauvreté, d'utiliser de manière viable les ressources naturelles, est une assise nécessaire pour le développement durable.*

*Programme d'Action de Beijing*

Plusieurs Conférences et Sommets Mondiaux ont mis l'accent sur l'importance de l'éradication de la pauvreté, plus particulièrement le Sommet Mondial pour le Développement Social, réuni à Copenhague en mars 1995, en présence des représentants de 185 pays du monde dont 117 Chefs d'Etats et de Gouvernements.

Lors de ces assises, les pays représentés ont pris des engagements pour éradiquer la pauvreté dans le monde, objectif considéré comme un impératif pour l'humanité.

La pauvreté en Afrique Subsaharienne, son ampleur et sa progression relative, mais aussi la menace sérieuse qu'elle fait peser sur la stabilité socio-politique et économique, constitue une menace pour le continent africain.

En effet, l'Afrique Subsaharienne compte, selon les plus récentes estimations 250 millions de pauvres soit environ 45 % de la population.

Bien que la situation varie d'un pays à un autre, il est reconnu que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel sur lequel influe un large éventail de facteurs parmi lesquels on peut citer le manque d'accès des pauvres aux activités rémunératrices et de production d'une part, et aux services essentiels d'autre part (Santé, éducation etc...). A cela s'ajoutent les conséquences directes ou indirectes de facteurs financiers et économiques extérieurs sur lesquels les gouvernements africains n'ont aucune emprise.

La RCA se situe parmi les 25 pays les plus pauvres au monde, plus exactement au 151<sup>ème</sup> rang des 175 pays classés selon l'indice du développement humain du PNUD de 1997.

La plupart des études relatives à la pauvreté en République Centrafricaine confirment sans ambages ce classement : 49 % de la population nationale et 57, 3 % de sa composante rurale vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Les femmes, les jeunes à la recherche d'emploi, les handicapés, les personnes du 3<sup>ème</sup> âge et autres groupes exclus sont les plus concernés par le phénomène.

Au plan économique et financier, la pauvreté se traduit par la faiblesse des recettes budgétaires internes, un faible taux du PIB, près d'un ménage sur deux (2) sont pauvres puisque vivant avec des revenus inférieurs à la moyenne mensuelle nationale (10.030 F CFA) par tête. L'exécution des dépenses publiques présente un déficit qui atteint 6, 5 % du PIB en 1997.

L'encours de la dette publique ne cesse d'augmenter.

Sur le plan social, la pauvreté se caractérise par un taux brut de scolarisation de 68 % dans le primaire, un ratio de 127 élèves par classe, 62, 5 % d'analphabètes dont 76 % chez les femmes, un faible espérance de vie à la naissance (49, 5 ans), un taux élevé de mortalité (16, 7 %) et un ratio d'un médecin pour 25.000 habitants.

Conscient de l'ampleur inquiétante du phénomène et suite au Sommet sur le Développement Social de Copenhague, le Gouvernement Centrafricain a décidé d'élaborer un plan national de lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, le Ministère des Affaires Sociales a mis en place un Comité technique de suivi de l'élaboration du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté composé de cadres de différents Départements Techniques. Ce Comité, placé sous la coordination du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, et avec l'appui du PNUD a défini le processus qui comprend six (6) grandes phases à savoir :

- 1) La réalisation d'une étude diagnostique qui a permis de cerner le profil national et régional du phénomène. Cette étude diagnostique a été complétée par quatre études sectorielles qui ont permis d'approfondir la connaissance dans certains domaines de préoccupation et qui sont :
  - Les conditions d'un développement participatif.
  - Les actions de promotion des activités des femmes.
  - L'insertion et la réinsertion sociale des jeunes et des groupes marginalisés.
  - Les conditions de mise en œuvre d'une 'Approche ressources locales » du développement des emplois productifs basé sur des travaux à haute intensité de main d'œuvre.
- 2) La réalisation de vingt (20) ateliers locaux et 6 ateliers régionaux en milieu rural. Le choix des sites de ces ateliers a tenu compte de leurs caractéristiques écologiques.
- 3) La troisième phase est celle de l'élaboration du Plan National de Lutte contre la Pauvreté. Sur la base des constats et de la pertinence des conclusions des différentes études menées et des informations disponibles. Un Plan National de Lutte contre la Pauvreté a été élaboré, définissant les grands axes stratégiques, les actions prioritaires à engager dans le court, moyen et long termes.

Ce Plan National de Lutte contre la Pauvreté a été élaboré en deux tomes.

*Le Tome 1, intitulé plan stratégique définit 10 axes prioritaires :*

- ❖ Le renforcement de la démocratie.
- ❖ L'amélioration soutenue du pouvoir d'achat des ménages.
- ❖ L'appui soutenu aux femmes et aux jeunes en leur facilitant l'accès aux micro-crédits et aux fonds sociaux.

- ❖ La mise en chantier des travaux à haute intensité de main d'œuvre.
- ❖ La valorisation des ressources humaines par la formation et l'encadrement.
- ❖ La déconcentration des projets et leur meilleure allocation entre les différentes régions du pays.
- ❖ La décentralisation effective de l'administration.
- ❖ Le développement d'un cadre de vie décent.
- ❖ La mise en œuvre d'une politique rationnelle et équitable d'infrastructures scolaires et sanitaires au profit des zones rurales et des quartiers défavorisés en milieu urbain.
- ❖ L'accélération d'électrification rurale, d'entretien et de construction des adductions d'eau.

*Le Tome 2 est une traduction des stratégies en Programme d'Action, ouvert à divers bailleurs de fonds eu égard à leurs domaines respectifs d'intervention.*

Les priorités identifiées ont été regroupées dans les domaines suivants : infrastructures socio-économiques, micro-crédits, formation et alphabétisation, genre et développement, développement participatif, agriculture.

Par ailleurs, le Comité a jugé utile de mettre en place un observatoire qui sera un outil de suivi-évaluation d'impact de la stratégie au moment de sa mise en œuvre effective.

- 4) La quatrième phase a été celle de l'organisation d'un Séminaire National à l'issue duquel les trois documents de base ont été validés (plan stratégique, plan d'action, observatoire). Les deux dernières phases qui restent à franchir sont :
- 5) Celle de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds et ce sera un plaidoyer pour la recherche de ressources indispensables au financement du plan d'action.
- 6) La phase de mise en œuvre du plan qui sera faite dans un cadre où le processus doit être national et participatif à plusieurs niveaux : la population à la base, les collectivités locales, le secteur privé, les ONGs, les confessions religieuses et ceci en plus du gouvernement et des partenaires au développement.

Le cadre institutionnel de la structure de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté comprend entre autres une unité de gestion de programme et sept (7) cellules techniques dont une cellule femme et développement.

Il est à relever que le retard accusé dans le déroulement du processus est lié aux crises militaro-politiques qu'a connu le pays, crises marquées par trois mutineries consécutives. Toutefois, nous croyons fermement qu'il sera effectif car les actions concrètes proposées dans ce plan visent à réduire de façon sensible le poids de la pauvreté sur la femme Centrafricaine, ceci pour un développement humain durable du pays.

**3.2 Promotion de l'égalité des droits, de la participation de la femme à tous les niveaux de prise de décision et consolidation de son statut juridique : 1ère priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.**

*Volet 1 : Promotion de l'égalité des droits.*

*Les droits fondamentaux des femmes, tels que définis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, resteront sans effet tant qu'ils ne seront pas pleinement reconnus par les législations nationales et tant qu'ils ne seront pas effectivement protégés et respectés.*

*Programme d'Action de Beijing*

Historiquement, les droits et le statut des femmes et des enfants ont été uniquement liés aux coutumes des pays et il n'existait aucune base juridique internationalement reconnue pour l'établissement de leurs droits. Fondées sur des valeurs patriarcales, certaines sociétés ont placé les femmes et les enfants sous le contrôle protecteur de l'autorité masculine au sein de la famille.

Au cours des deux dernières décennies, le monde a vu la communauté internationale adopter deux textes historiques :

- 1) La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 1) La convention relative aux droits de l'enfant.

Ces deux conventions ont en commun les principes clés suivants :

- Elles sont fondées sur une approche commune des droits de l'homme.
- Elles mettent l'accent sur les besoins spécifiques des jeunes filles, les membres les plus vulnérables de toute société.
- Elles reconnaissent le rôle important de la famille au sein de la société.
- Elles accordent une importance particulière à la santé et à l'alimentation.
- Elles mettent l'accent sur le droit à une éducation de base.
- Elles préconisent l'éradication des négligences et des agressions fondées sur le sexe.
- Elles visent l'acquisition par les femmes et les enfants de leur autonomie grâce à l'exercice de droits à la participation.

Jusqu'en 1966, deux types de juridiction coexistaient en République Centrafricaine : les juridictions coutumières, compétentes à l'égard des situations régies par la coutume et les juridictions modernes. Les juridictions coutumières ont été abolies au profit du système moderne et bien qu'il en soit ainsi, certaines pratiques sont exercées et même régies par le système juridique coutumier. Il en résulte un vide dans le domaine du droit car les règles écrites, héritées des législateurs coloniaux ne sont pas adaptés à notre culture.

Des pratiques traditionnelles dans le règlement des questions de famille telles que le mariage, le divorce, les successions etc, la coexistence de ces pratiques face aux règles du droit moderne a fini par créer un système juridique dualiste. Au sujet du divorce et de la succession par exemple, les règles sont en contradiction avec les dispositions du Code Civil Français applicable aux mêmes sujets.

La République Centrafricaine a ratifié plusieurs conventions internationales dont la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et celle relative aux droits de l'enfant.

- La constitution Centrafricaine établit l'égalité des droits sans considération de sexe. La même déclaration d'égalité se trouve dans le code du travail en ce qui concerne l'accès à l'emploi. De nombreux amendements ont été apportés au Code Civil en vue de renforcer les droits des femmes et des filles à l'instruction et les protéger contre la violence et les abus des pratiques traditionnelles. Malheureusement, l'inapplication de toutes ces dispositions demeure le principal problème juridique Centrafricain. Devant une telle situation, le Gouvernement a décidé de créer un cadre juridique propice à l'épanouissement de tous les éléments de la cellule familiale. Il s'agit de l'élaboration du Code de la Famille Centrafricaine.

La loi portant Code de la Famille a été votée par l'Assemblée Nationale le 23 octobre 1997 et promulguée par le Chef de l'Etat le 13 novembre de la même année. Le Code de la Famille Centrafricaine est entré en vigueur depuis le mois de novembre 1998.

Un plan IEC Code de la Famille est en train d'être élaboré et sera mis en œuvre avec la collaboration de toutes les structures œuvrant pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme et qui sont :

- L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique
- La Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme
- La Commission Episcopale « Justice et Paix de l'Eglise Catholique »
- L'Action pour l'Abolition de la torture
- L'Observatoire des Droits de l'Homme
- Le Mouvement pour la Défense des Droits de l'Homme et d'Action Humanitaire
- Le Réseau des Femmes pour la Paix et la Démocratie
- Le Comité de Suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le suivi de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est effectué par un Comité de suivi qui est en train de procéder à la vulgarisation de cet instrument.

En matière de droit, la nouvelle politique nationale de promotion de la femme propose les stratégies suivantes en vue de protéger et promouvoir les droits de la femme afin qu'elle puisse participer sur un même pied d'égalité avec les hommes au développement national :

- Promotion de l'application effective de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de celle relative aux droits de l'enfant.
- La diffusion et l'application du Code de la Famille.
- L'implication des ONGs et Associations dans le programme de vulgarisation des textes juridiques.
- L'élaboration et l'adoption de textes complémentaires de protection de la femme.
- La sensibilisation et l'information des femmes sur le droit en général.
- La promotion des activités d'IEC/Plaidoyer afin de réduire les croyances et les mentalités rétrogrades à l'égard des femmes.
- La conception d'un programme d'études sur l'environnement socio-culturel favorable à la promotion de la femme.
- La promotion du concept genre et développement à tous les niveaux afin de dégager les mesures propres à favoriser la réalisation de l'objectif « égalité des droits ».
- La création d'un réseau de solidarité.

*Volet 2 : Promotion de la participation de la femme à tous les niveaux de décision et d'exécution dans les organes nationaux et internationaux.*

*Nous, gouvernements participants à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, sommes convaincus que le renforcement du pouvoir des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix.*

*Déclaration de Beijing*

L'égalité de participation aux prises de décision n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie mais une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix seront impossibles à réaliser. Malgré le mouvement généralisé de démocratisation en cours dans la plupart des pays, les femmes sont toujours sous-représentées à pratiquement tous les hauts niveaux de l'administration, en particulier les ministères et autres organes exécutifs.

Elles sont peu nombreuses au sein des organes législatifs et les objectifs de parvenir à la proportion de 30 % de femmes aux postes de prise de décision est loin d'être atteint.

En République Centrafricaine, quoique les différentes constitutions et programmes des différents gouvernements mettent en exergue des valeurs telles que l'égalité et la justice pour tous, force est de constater que la discrimination fondée sur le sexe entrave encore la participation des femmes aux processus de prise de décisions.

Dans la fonction publique, sur 15084 travailleurs, il n'y a que 2555 femmes, et la plupart se trouvent dans les catégories intermédiaires, donc avec des niveaux de diplôme de fin de l'école secondaire. C'est ce qui explique en partie que très peu d'autres elles accèdent à des postes de direction ou de décisions.

Dans les institutions non étatiques, exceptions faites des femmes qui ont créé leurs propres entreprises, comme par exemple des pharmacies, des boutiques et produits de beauté ou de prêt à porter, des salons de coiffure, des ateliers de couture, les femmes subissent de manière générale des inégalités dans les entreprises privées, surtout en raison de leur sexe.

Cependant, il existe à l'heure actuelle une multitude d'ONG féminines spécialisées dans les différents problèmes des femmes. Elles contribuent à l'éveil social des femmes dans les domaines clés tels que l'éducation, la santé, l'économie, le droit.

Au sein des partis politiques, depuis l'éclosion de nombreux partis qui, aujourd'hui, sont environs quarante, on observe une adhésion plus massive d'une nouvelle génération de femmes plus conscientes du rôle des partis dans la société. Malheureusement, il faut déplorer que, dans la plupart de ces partis, les femmes ne sont pas toujours suffisamment représentées dans les instances de décisions. Néanmoins, il se crée dans presque tous les partis des organisations féminines qui constituent une dynamique à ne pas négliger. C'est ce qui explique que la plupart des femmes nommées à de hauts postes de décision (ministères et autres) appartiennent à des partis politiques.

Avec la démocratisation du pays depuis les années 1993, la contribution des femmes aux activités publiques s'est considérablement accrue au niveau des différentes institutions du pays. Elles sont de plus en plus consultées sur les grands problèmes nationaux.

Dans les institutions étatiques, des femmes sont nommées à des postes ministériels jusqu'ici occupés par les hommes : Education, Relation avec le Parlement, Culture, Agriculture et Elevage, Secrétariat Général du Gouvernement.

Ainsi, en 1998, il y a trois (3) femmes ministres sur les 27 membres du Gouvernement. Cette situation demeure inchangée en 1999 (3 femmes ministres contre 23 hommes ministres).

A l'Assemblée Nationale, sur 85 Députés élus pour 5 ans de 1993 à 1998, nous avons 3 femmes. Lors des dernières élections législatives organisées en fin 1998, ce chiffre est passé de 3 à 8 femmes sur les 109 Députés élus. Il y avait en effet plus de 80 candidats femmes, ce qui était une première dans l'histoire politique du pays. Cette progression est à la faveur de l'adhésion massive des femmes aux partis politiques.

Au niveau de l'administration territoriale en 1999, il y a eu une nomination de 2 femmes préfets et de 3 femmes sous-préfets.

Au niveau international, nous avons :

- Une femme représentante de la FAO au Cap Vert
- Une femme représentante adjointe du PNUD au îles Comores
- Une femme à l'agence de la Francophonie à Paris

Il y a aussi lieu de relever que malgré les résultats peu probants en matière d'accès des femmes aux postes de décisions, dans le passé nous avons eu une femme Premier Ministre en 1973 et une femme était candidate aux élections présidentielles de 1993.

Les autres situations à l'heure actuelle se présentent de la manière suivante dans le secteur public.

FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	FEMMES	POURCENTAGE
Conseillers à la Présidence	15	0	0 %
Conseillers auprès du Premier Ministre	5	2	40 %
Ministres et Secrétaires d'Etat	26	3	11,5 %
Parlementaires	109	8	7,3 %
Membres de la Cour Constitutionnelle	9	1	11,1 %
Membres de la Cour des Comptes	17	1	5,8 %
Directeurs et Chefs de Cabinets	35	1	2,8 %
Chargés de Mission	40	2	5 %
Préfets	16	2	12,5 %
Sous-préfets	69	3	4,3 %
Directeurs Généraux	ND	2	-
Inspecteurs d'Etat	ND	2	-

Bien qu'il n'existe aucune discrimination à l'entrée des femmes dans la fonction publique, principal employeur dans le pays, le faible pourcentage des femmes aux postes de décisions, se justifie non seulement par leur faible niveau d'instruction, conséquence logique du faible taux de scolarisation et du fort taux de déperdition scolaire chez les filles, mais le poids de la culture et le manque de confiance en soi sont les facteurs déterminants.

Pour améliorer cette situation, il faudrait des actions de sensibilisation visant à faire changer les mentalités et les stéréotypes négatifs liés à l'image des femmes et les amener à faire confiance en leur capacité.

C'est là où les ONGs féminines ont un grand rôle à jouer.

### 3.3 Promotion de la Santé et du bien-être de la femme ainsi que de la planification familiale : 2ème priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.

*Nous, Gouvernements participant à la 4<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur les femmes sommes convaincus que la reconnaissance et la réaffirmation expresses du droit de toutes les femmes à la maîtrise de tous les aspects de leur Santé, en particulier leur fécondité sont un élément essentiel du renforcement de leur pouvoir d'Action.*

#### *Déclaration de Beijing*

La jouissance d'un état de Santé optimal, y compris la Santé liée à la procréation est un des droits fondamentaux que possèdent tous les êtres humains.

En République Centrafricaine, bien que les données statistiques donnent une espérance de vie à la naissance plus longue chez la femme (51 ans) contre 49 ans chez les hommes), la situation sanitaire de la femme Centrafricaine demeure préoccupante.

En effet, pour un taux brut de mortalité générale de 16, 7 % (RGP 1988), on observe une mortalité maternelle de 680 pour 100.000 naissances. Ce taux a connu une évolution et se situe actuellement aux environs de 948 pour 100.000 naissances en 1995 (EDS). Beaucoup d'études dans le domaine de la santé expliquent la vulnérabilité des femmes pour les causes suivantes :

- La pénibilité des tâches : pour l'exécution des multiples tâches domestiques, la femme ne dispose que de moyens rudimentaires et archaïques qui rendent le travail long et pénible et certaines études ont démontré qu'en zone rurale, la femme travaille 15 heures par jour, ce qui lui laisse peu de temps de repos, fragilisant ainsi sa santé.
- La non maîtrise de la sexualité et de la procréation : sur ce point, elles doivent se plier aux vœux de leurs maris, au prix de leur vie et le fort taux de mortalité infantile les pousse à faire beaucoup d'enfants en espérant en garder au maximum.
- L'insuffisance d'information en matière de santé. Ce manque d'information sur la sexualité est l'une des causes de la forte prévalence des MST/SIDA chez les femmes (7 à 15 %), et le taux d'utilisation de la contraception moderne est de 3 %.
- Le taux de stérilité est préoccupant car il est de 26 % avec une forte prévalence dans l'Est et le Centre du pays.
- La malnutrition et l'insalubrité dues essentiellement aux tabous alimentaires, à la carence en iode et aux maladies parasitaires et infectieuses d'origine hydrique.
- L'insuffisance des services de santé de base : la couverture des soins prénataux et obstétricaux est faible car sur les 482 formations sanitaires que compte le pays, seulement 266 offrent des prestations de santé maternelle et infantile.

- Les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme parmi lesquelles on peut citer l'excision, les mariages et grossesses précoces etc.

Toutefois, la mise en œuvre des différents programmes de santé depuis quelques années a donné des résultats encourageants car les préoccupations du couple mère et enfant ont été prises en compte à travers l'intégration de la SMI/PF dans les 19 programmes prioritaires du PNDS et cela se traduit par :

- Une plus grande disponibilité des services de SMI/PF.
- Près de 50 % des accouchements se font dans un établissement sanitaire.

En dehors de ces programmes mis en œuvre au niveau du Ministère de la Santé Publique, d'autres actions ont été développées par certaines ONGs telles que la FESADE, l'ACABEF, l'EMF.

Le Comité National de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la petite fille et les violences à leur égard mis en place par le Ministère des Affaires Sociales est non seulement en train de mener des études dont les données serviront à l'élaboration d'un plan de lutte contre ces pratiques, mais mène également des actions de sensibilisation en vue d'un changement de mentalité. Cette action de sensibilisation semble porter du fruit car certains sujets tels que l'excision ne sont plus considérés comme tabous et les jeunes en parlent tout en dénonçant leurs effets négatifs.

Néanmoins, malgré toutes ces contributions, l'évaluation du PNDS en 1999 démontre que beaucoup d'efforts restent à faire car les résultats ne sont pas encore performants :

- Seulement 15 % de femme en âge de procréer pratiquent la contraception dont 3 % pour les méthodes modernes.

C'est de ce fait que le nouveau document de politique nationale de promotion de la femme met l'accent sur l'amélioration de la situation sanitaire de la femme et propose les stratégies suivantes :

1. L'intensification de la lutte contre les principales maladies infectieuses, parasitaires et carencielles qui influencent la mortalité maternelle ;
2. L'extension de la surveillance pré et post natale ;
3. L'intensification de la lutte contre les principales maladies infectieuses, parasitaires et carencielles qui influencent la mortalité infantile et infanto-juvénile
4. L'amélioration de la couverture obstétricale ;
5. L'augmentation de la prévalence contraceptive ;
6. Le développement de programmes de santé sexuelle et de la reproduction pour les adolescents et les femmes ;
7. L'intégration et le développement des activités d'IEC dans les formations sanitaires ;

8. Le développement d'un programme de lutte contre les mutilations génitales féminines et les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la petite fille ;
9. Le développement d'un programme de recherche sur la femme et les MST/SIDA ;
10. La réduction du taux de prévalence de la stérilité ;
11. L'extension et l'amélioration de la surveillance de la croissance des enfants de moins de cinq (5) ans ;
12. L'implication des hommes dans le développement du programme de la planification familiale ;
13. L'assistance aux femmes victimes et aux orphelins du SIDA.

### 3.4 Promotion du pouvoir économique de la femme et promotion de la femme dans l'emploi : 3ème priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.

*Nous, Gouvernements participant à la 4<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur les femmes sommes résolus à promouvoir l'indépendance économique des femmes, notamment par l'emploi et éliminer le fardeau que la pauvreté fait peser sur elles en s'attaquant à ses causes structurelles.*  
*Déclaration de Beijing*

Partout dans le monde, les femmes remplissent des tâches multiples en tant que main d'œuvre productive, rémunérée ou non, qui n'apparaissent pas sur les listes officielles du système économique. Leur accès à une rémunération égale pour un travail comparable, leur accès aux crédits ainsi que leurs droits d'acquiescer ou d'hériter des biens sont inexistantes ou limités par les lois et pratiques traditionnelles ou religieuses.

En RCA, les femmes jouent un rôle clé dans tous les secteurs économiques du pays. Le secteur primaire qui contribue pour près de 50 % à la formation du PIB bénéficie d'une forte participation des femmes. En milieu rural, 87 % de la population active sont constituées de femmes et 54 % représentent la main d'œuvre agricole.

Dans ce secteur, la femme profite très peu des ressources dont dispose le milieu. Quoique le problème d'accès à la terre se pose avec moins d'acuité en République Centrafricaine (623.000 km<sup>2</sup> pour 3.000.000 d'habitants), en matière de décision, la femme demeure toujours tributaire de l'homme. Elle est marginalisée des droits successoraux et ne peut hériter directement qu'en cas de quasi inexistence de présence masculine capable dans la lignée familiale.

Lorsque la femme n'est pas chef de ménage, les revenus de l'exploitation agricole familiale reviennent quasi totalement à l'homme qui en dispose à sa guise, nonobstant que presque tous les travaux d'entretien des champs, de récolte, de transport, lui reviennent. Elle est alors obligée de s'investir dans des activités supplémentaires de production, transformation et commercialisation de produits vivriers afin de faire face aux multiples obligations familiales qui sont les siennes.

Au niveau du secteur non structuré ou informel, les femmes sont nombreuses. Elles s'orientent dans les secteurs de l'alimentation, de l'habillement et de la coiffure, mais les gains demeurent encore très faibles.

Dans les secteurs structurés, du fait de leur faible niveau d'instruction, les femmes sont à des postes peu élevés dans les hiérarchies professionnelles où elles ont des perspectives de carrière plus limitées.

En matière de formation professionnelle, l'adéquation de la formation par rapport à l'emploi est difficile car il n'existe pas une politique de l'emploi. Les programmes d'enseignement ne sont pas alignés sur les besoins de l'emploi. Le système de formation qui a prédominé jusqu'à présent était orienté sur la satisfaction des besoins de l'administration publique alors que l'état n'est plus l'unique employeur et surtout qu'il est en processus de réduction de ses effectifs.

Dans l'administration où le principe de l'égalité de rémunération à travail égal est respecté, la situation se présente de façon différente. C'est souvent le faible taux d'instruction des femmes qui crée des inégalités entre les sexes car elles ne représentent que 25 % des travailleurs et la plupart se trouvent dans les catégories intermédiaires avec des diplômes de fin de lycée secondaire. Il en résulte que très peu de femmes sont à des postes de direction et de décisions.

Par ailleurs, le milieu social amène les jeunes filles à ne s'orienter que vers des formations qui leur est traditionnellement réservées (Secrétariat, Infirmier, etc...). La République Centrafricaine a ratifié la convention relative à la non discrimination en matière d'emploi et de profession et pris des mesures législatives concernant les lois sociales et de code du travail, assurant une protection des salariés sans distinction. Mais malgré toutes ces dispositions, la femme est toujours victime de discrimination en matière de recrutement.

## 1 - Les réalisations

### a) *Au niveau du Gouvernement*

Le Ministère en charge de la promotion de la femme a poursuivi sa mission d'identification et de structuration des groupements féminins à caractère économique. La plupart de ces groupements ont bénéficié de formations dans des domaines tels que gestion financière ou des micro-projets, planification, entrepreneuriat, comptabilité et marketing. En outre, ils ont bénéficié de petits crédits pour le financement de leurs micro-entreprises grâce à l'appui de l'Agence de la Francophonie, à travers le projet « Fonds Francophone d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus pour les Femmes Centrafricaines ».

Dans le secteur rural, des projets de développement tels que le Projet de Développement de la Région Nord, le Projet de Développement de la Région Centre Sud et le Projet d'Appui aux Actions d'auto-développement villageois ont joué des actions déterminantes en direction des femmes, notamment leur encadrement, leur formation et des appuis en micro-crédits dans les activités génératrices de revenus.

### b) *Au niveau des ONGs féminines*

Il faut ici citer deux ONGs : l'AFAC et le CIFAD/RCA.

En ce qui concerne l'AFAC, elle regroupe en son sein quelques femmes d'affaires, toutes catégories confondues, ainsi que des femmes du secteur informel.

L'AFAC a intensifié ses actions, après Beijing, sur la sensibilisation des femmes pour qu'elles se regroupent afin de mieux bénéficier des interventions entreprises dans leurs secteurs. L'AFAC a également organisé des sessions de formation en entrepreneuriat et marketing en faveur des femmes ouvrant dans le secteur structuré et dans le secteur non structuré (secteur informel).

Pour le moment, cette ONG a engagé une lutte décisive pour briser les barrières invisibles qui bloquent la promotion des femmes commerçantes, entre autres, les mentalités rétrogrades à leur égard, les tracasseries, l'analphabétisme et le manque de formation en techniques managériales.

S'agissant de CIFAD/RCA, ses actions se sont focalisées sur la sensibilisation et la formation des groupements féminins qui mènent des activités génératrices de revenus, mais aussi sur des appuis en micro-crédits, en construction d'aires de séchage, en gestion de micro-entreprises. Les actions de formation visent surtout les fontines améliorées et la gestion financière et matérielle.

Le Crédit Mutuel de Centrafrique joue également un rôle très appréciable en direction des femmes commerçantes, et en particulier celles qui sont dans le secteur informel. Il constitue un important palliatif dans la mesure où il offre la possibilité d'épargne et de crédit aux femmes commerçantes.

Par ailleurs, la situation des femmes Centrafricaines dans l'emploi du secteur public ne s'est pas encore véritablement améliorée après la rencontre de Beijing.

Dans le secteur privé, la situation n'est pas aussi encourageante. Même si les entreprises privées ouvrent leurs portes aux femmes, c'est généralement dans la catégorie du personnel d'appui.

Les actions menées pour enrayer ces situations sont encore timides, car limitées souvent au niveau du discours. Néanmoins, l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique se présente aujourd'hui comme le véritable cheval de bataille de la promotion de l'égalité entre les genres.

En marge de l'AFJC, le Ministère en charge de la promotion de la femme avait mis en place un groupe de pression composé uniquement de femmes avec comme objectif de faire de la plaidoirie auprès des décideurs sur les domaines dans lesquels les femmes sont défavorisées. Là aussi, on est qu'à un stade embryonnaire des initiatives.

**3.5 Promotion de l'éducation des Jeunes Filles, de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et de leur accès à la culture, à la science et à la technologie : 4ème priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.**

*Nous, Gouvernements participant à la 4<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur les femmes sommes résolus à assurer l'accès des femmes et des filles, dans des conditions d'égalité à l'éducation, à la formation professionnelle en tant que moyen de renforcement de leur pouvoir d'action.*

*Déclaration de Beijing*

La pauvreté est l'un des plus importants facteurs qui affectent l'éducation en général et celle des filles en particulier.

Plusieurs études montrent que la fréquentation de l'école par les jeunes filles est fortement liée à la position socio-économique de leurs familles qui, ne pouvant envoyer à l'école que quelques-uns de leurs enfants, choisissent de n'y envoyer que les garçons. Cependant, l'histoire, la religion et la culture sont aussi des facteurs déterminants importants. Les grossesses et mariages précoces expliquent également l'abandon scolaire des filles. Ces barrières socio-culturelles sont plus marquées quand il s'agit d'éducation scientifique, technique et professionnelle.

Les tendances dans la fréquentation scolaire au niveau mondial montrent que le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire s'est élevée dans la dernière décennie entre 1985 et 1995 de 99, 1 % à 99, 6 % et le taux de scolarisation des filles sont passé de 91, 8 % à 94, 2 %. Cependant, les chiffres pour l'Afrique Sub-Saharienne dans la même période ont baissé de 76, 1 % à 73, 9 % et l'inscription des filles de 68, 2 % à 67, 1 %. Ce taux net de scolarisation pour cette partie du continent en 1995 se chiffre à 52, 3 % pour les filles et 60, 7 % de garçons en âge de fréquenter l'école primaire. Soit une estimation totale de 24 millions les filles en âge d'aller à l'école et à ne pas être inscrites sur les listes scolaires.

Bien qu'au niveau secondaire, le taux brut de scolarisation en Afrique Sub-Saharienne durant la même période montre une augmentation de 21, 7 % à 24, 3 % pour les garçons et 16, 6 % à 21, 6 % pour les filles, le taux de scolarisation est encore très bas, comparé au taux mondial.

En matière de science et de technologie, la problématique peut être simplement mesurée en terme de ressources mises à la disposition de l'éducation, en effectif de classe, en ratio maître et élèves. Les résultats des filles se dégradent souvent à la fin du premier cycle du secondaire quand elles perdent confiance dans leurs capacités à maîtriser les disciplines scientifiques et comme la majorité ont des préférences générales, elles se rabattent sur la filière sciences humaines à l'Université.

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, la discipline est mal perçue.

L'accès à cette filière étant considéré comme une contrainte majeure pour ceux qui souhaitent entrer sur le marché du travail du fait que ces derniers ne sont pas admissibles à la formation post-secondaire.

En RCA, le système éducatif se caractérise par :

- L'inadaptation du contenu des enseignements aux réalités nationales.
- L'insuffisance de couverture nationale en infrastructures et équipements scolaires.
- L'insuffisance et le faible niveau de qualification des enseignants, les données recueillies montrent une inégalité du niveau d'éducation entre les deux sexes.

Les rapports de masculinité sont de 148 % dans le primaire, 195 % dans le secondaire et 55 % dans l'enseignement supérieur.

Les taux nets de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 45 % pour l'ensemble du pays soit 51 % pour les garçons et 40 % pour les filles.

Au secondaire le taux global est de 10,6 % soit 13,7 % chez les garçons et 4,6% pour les filles.

En plus des causes pédagogiques ci-dessus citées, il existe des causes d'ordre social, surtout chez les filles : mariages et grossesses précoces, abandon pour raison économique, éloignements, corvées ménagères etc.

Au niveau de l'Université, on trouve moins de filles dans les filières scientifiques et techniques.

Le taux d'analphabétisme est de 76 % pour les femmes.

Face à cette situation, des actions sont menées à plusieurs niveaux.

#### *1) Les actions directes*

- Au niveau du Gouvernement

- Remise en état des structures d'accueil
- Construction de nouvelles classes
- Révision des textes juridiques qui pénalisaient uniquement les filles en état de grossesse.
- Dotation des écoles en fournitures et matériels didactiques
- Institution des écoles communautaires
- Institution de l'alphabétisation fonctionnelle intensive
- Création ou reconversion d'écoles destinées uniquement aux filles (Lycée Marie Jeanne CARON par exemple) pour la formation de l'élite féminine. Les résultats de ces écoles lors des examens nationaux sont très satisfaisants, les taux de succès étant de l'ordre

de 90 % dans certains cas. Dans ces établissements, les filles sont encouragées à embrasser la carrière scientifique et technique. Aujourd'hui sur 100 étudiants à l'Université de Bangui il y a 13 filles.

- Au niveau des ONGs

Les ONGs ne sont pas demeurées en reste de ces actions.

De plus en plus elles sont plus actives dans la lutte contre l'analphabétisme des femmes, par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation fonctionnelle intensive. Elles mènent également des actions pour la promotion de la scolarisation des filles, notamment par des actions d'information et de sensibilisation. C'est le cas de l'AFEDEC.

- Au niveau de la communauté à la base

Les parents s'impliquent davantage dans les activités éducatives des enfants à travers leur organisation nationale dénommée APE.

Ils contribuent à l'équipement des écoles, à la construction des salles de classe, au paiement forfaitaires d'honoraires aux enseignants lorsqu'il y a d'importants arriérés de salaires comme c'est le cas actuellement.

Les APE jouent un rôle d'avant garde dans le suivi de la scolarisation des enfants, notamment celle des filles à travers des communications communautaires.

- Au niveau des organismes et projets de développement

Ils interviennent en collaboration avec le Gouvernement dans le cadre de l'alphabétisation, de la formation et de l'éducation, généralement à travers des projets de développement. C'est le cas du PNUD avec le programme d'alphabétisation fonctionnelle intensive en 45 jours et la formation des matrones traditionnelles. C'est aussi le cas de l'UNESCO dans le cadre du projet CAF/97/O21 «Elaboration du Plan National de Développement de l'Education, avec comme but d'offrir des meilleures conditions de scolarité aux enfants et aux jeunes et surtout dans les secteurs où les filles sont moins représentées. En 1997, l'UNESCO a entrepris des activités en matière d'éducation et de scolarisation des filles, ce qui a permis la réalisation dans de bonnes conditions, des examens du Baccalauréat et du Brevet d'Enseignement du Premier Cycle à un moment où le pays sortait des crises nécs des mutineries d'une partie de l'armée.

L'UNICEF a également contribué dans la réduction du taux d'abandon scolaire chez les filles. Il a ainsi promu la réalisation d'un projet de 13 écoles communautaires dans la Nana-Gribizi.

De plus en plus, la plupart des projets de développement inscrivent dans leur programme le volet alphabétisation fonctionnelle en faveur de la population féminine à la base.

- Au niveau des confessions religieuses

Elles sont également encouragées à contribuer à la scolarisation des enfants et à l'alphabétisation des adultes.

L'Eglise Catholique a repris en main la gestion de certaines écoles primaires et secondaires qu'elle avait à un moment cédées à l'état. C'est le cas du Lycée PIE XII destiné uniquement aux filles.

L'Eglise Protestante, à travers les cours bibliques, apprend aux adultes à lire la Bible en Sango, la langue nationale, et cette alphabétisation spirituelle est souvent orientée vers des actions matérielles, notamment dans le domaine de la formation en gestion.

## *2) Les mesures d'accompagnement*

Il s'agit essentiellement des actions d'information et de sensibilisation menées par la plupart des organisations déjà citées, autour des thèmes touchant l'environnement même de la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes. Ces actions menées dans presque tout le pays se font à travers des supports audio ou visuels ou à travers des causeries populaires.

## *3) Les contraintes*

Il faut dire que c'est dans un contexte de crises généralisées que les recommandations de Beijing dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes ont été exécutées. Les contraintes concernent notamment :

- L'insuffisance des structures d'accueil
- Le poids des coutumes et traditions
- L'accroissement de la pauvreté des parents
- Les programmes d'enseignement inadaptés
- L'important déficit en enseignants
- La démotivation des enseignants du fait des arriérés de salaire (environ 12 mois).
- Les remous socio-militaro-politiques (trois mutineries d'une partie de l'armée de 1996 à 1997).
- L'analphabétisme de certains parents.

## *4) Recommandations*

- Au niveau national
  - Construction de nouvelles écoles à travers le pays
  - Augmentation du budget alloué à l'éducation
  - Formation et recrutement de nouveaux enseignants
  - Création d'un Comité National de Suivi et de Contrôle de l'Éducation et de la formation des filles et des femmes.
  - Instauration de bourses spéciales et exonération des droits de scolarité en faveur des filles.
  - Offre de primes d'éloignement aux enseignants en provinces.

- Réintroduction de l'instruction civique dans le programme scolaire.
  - Promotion des programmes d'alphabétisation des adultes.
  - Révision des matériels pédagogiques pour déclore les préjugés sexistes.
  - Révision des politiques en matière de redoublement et de renvoi avec des mesures discriminatoires positives en faveur des filles.
  - Adaptation des programmes d'enseignement aux besoins de développement.
  - Lancement de programmes d'information et de sensibilisation pour une bonne perception de la scolarisation des filles.
  - Création des structures relais en faveur des filles en déperdition scolaire, en les orientant vers des métiers valorisants.
- Au niveau régional
- Mise en place d'un Comité Régional de Suivi et de contrôle de la scolarisation et de la formations des filles et des femmes.
  - Création des Centres Régionaux de formations spécialisées pour les filles et les femmes.
- Au niveau international

Appui au Gouvernement et les ONGs dans les activités d'éducation des filles et d'alphabétisation des femmes.

### 3.6 Promotion de la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : Sème priorité de la Politique Nationale de la Femme

*Nous, gouvernements participant à la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes, sommes résolus à prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.*

*Déclaration de Beijing*

La déclaration universelle des droits de l'homme stipule que chaque être humain a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité et que personne ne doit être soumis à la torture ni à un traitement ou châtiment cruel inhumain et dégradant.

Partout dans le monde, des femmes et jeunes filles font spécialement l'objet de violences, tortures, agressions sexuelles etc.

On compte actuellement 120 millions de femmes et jeunes filles ayant subi sous une forme ou une autre une mutilation génitale féminine et à 2 millions le nombre de fillettes qui risquent chaque année une telle opération.

Selon la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la violence s'entend de tous les actes dirigés contre le sexe féminin et pouvant causer à ces dernières un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.

Cette définition est définie à l'article 2 de la déclaration qui définit trois cadres au sein desquels sont exercées ces violences. Il s'agit de la famille, de la collectivité et de l'Etat.

En République Centrafricaine, le poids de l'héritage culturel (traditions, croyances, superstitions) joue un rôle non négligeable dans la dévalorisation du statut de la femme et les hommes, en tant que chefs de famille et de clan, sont très réfractaires aux changements.

Les femmes Centrafricaines sont quotidiennement victimes de pratiques traditionnelles néfastes à leur Santé et de violences qui prennent plusieurs formes : Mutilations Génitales Féminines, mariages et grossesses précoces, mauvais traitements dans la famille, persécution des veuves, coups et blessures volontaires, attentats aux mœurs, viols, harcèlement sexuel etc.

Ces actes sont commis au vu et au su de tout le monde au mépris de la loi et sont même érigés en règle de vie en société.

Pour ce qui est de l'excision, malgré une ordonnance prise en 1966 pour la réprimer, celle-ci continue de se pratiquer et même dans des quartiers de Bangui et on compte 40 % de femmes excisées : (EDS 1995). C'est dire que les lois, si elles ne sont pas suivies de mesures d'accompagnement, ne produisent aucun effet. Même les autres cas de violences physiques les plus visibles ne sont connus de la justice, la plupart du temps que s'il y a mort de la victime.

Devant la recrudescence et la gravité de cette situation, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Famille et des Handicapés, par arrêté 005/MAS/PFSN/CAB du 16 septembre 1996 a mis en place un Comité National de Lutte contre les Pratiques Traditionnelles Néfastes à la Santé de la Femme et de la Petite Fille et les Violences à leur égard dont les attributions sont les suivantes :

- Collecter toutes les données sur la question.
- Initier des études et recherches tendant à connaître les causes, manifestations et conséquences des ces différentes pratiques et violences.
- Recenser, évaluer et diffuser tous les instruments juridiques existant qui assurent la protection de la femme et de la petite fille contre ces pratiques et violences.
- Sensibiliser, informer et éduquer la population sur ces pratiques et violences.
- Proposer des mesures tendant à l'éradication de ces pratiques et violences.
- Dénoncer toute forme ou tentation de pratiques traditionnelles néfastes et de violences sur la femme et la petite fille.
- Appuyer énergiquement les efforts déployés par les ONGs, les organisations à assise communautaire et les confessions religieuses pour l'élimination de ces pratiques.

Le Comité National comprend quatre commissions techniques spécialisées à savoir :

- Commission étude et recherche
- Commission collecte de données et réglementation
- Commission information, éducation et formation
- Commission administrative et financière.

Pour sortir son Plan d'Action, le Comité a identifié quatre thèmes d'études afin de recueillir les données nécessaires à l'élaboration de ce plan car les données manquent. Il s'agit des études suivantes :

- Etude devant aboutir à l'existence d'une base de données sur la Santé de la femme, ceci dans le but d'avoir une appréhension globale de la situation sanitaire de la femme Centrafricaine.
- Etude sur les différentes formes de violences perpétrées sur la femme.
- Etude pour le renforcement du cadre juridique existant. Cette étude permettra d'identifier les forces et les faiblesses du cadre juridique existant et de formuler des mesures complémentaires.
- L'étude sur les causes socio-culturelles des Mutilations Génitales Féminines et leur impact sur la Santé de la femme.

Par ailleurs, en attendant l'aboutissement du futur plan d'action, le comité a déterminé les grands axes des stratégies de plaidoyer et d'IEC à mettre en œuvre, par rapport à cela, une série d'activités a été réalisée de la manière suivante :

- Du 17 au 18 mars 1997, le Comité a organisé un atelier de lancement de ses activités du PNUD, du FNUAP et de l'OMS, avec la présence de quatre membres du Gouvernement aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

La méthodologie utilisée était une série de communications sur les thèmes suivants :

- La problématique générale.
- La législation et les mesures répressives face aux violences.
- Les conséquences sanitaires des Mutilations Génitales Féminines.

Quelques témoignages ont été faits à propos des rites d'excisions et des violences et un film Ivoirien intitulé " Traditions Coupables " a été projeté. Le tout suivi de débats très nourris.

Des travaux en commissions ont permis de réfléchir sur les grandes lignes du programme du Comité devant déboucher sur un plan d'action.

Dans la même année et suite à une information lancée par l'UNIFEM concernant l'affection spéciale des fonds pour éliminer la violence à l'égard des femmes, le comité a élaboré un document sur un programme de lutte contre les violences et envoyé à l'UNIFEM, malheureusement dans la réponse de l'UNIFEM, la RCA n'a pas été retenue parmi les 18 pays à appuyer.

Du 9 au 14 février 1998, le Comité a organisé une semaine de plaidoyer à l'intention des décideurs politiques, les responsables Administratifs, la société civile. C'est ainsi qu'une journée a été consacrée aux parlementaires, deux journées aux responsables de partis politiques, ONG et Associations, une journée aux Membres du Gouvernement, et deux journées aux responsables de certains quartiers cibles.

Dans le cadre de cette semaine de plaidoyer des missions de sensibilisation ont été effectuées dans deux villes. Le but de ces missions était d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation des décideurs et des leaders de ces régions cibles et en même temps de constituer des pools de personnes ressources susceptibles de servir de relais au niveau local. A l'occasion, des comités préfectoraux ont été mis en place. L'élaboration d'un plan de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la jeune fille et les violences à leur égard témoigne de la volonté du gouvernement d'éliminer ces pratiques nocives qui font obstacle à la pleine participation des femmes à la vie en société.

Le futur plan d'action, à partir des données recueillies, fera la lumière sur l'ampleur du problème et déterminera les moyens à mettre en œuvre pour éliminer ces pratiques et en même temps remédier à ses conséquences. Il étudiera également les possibilités de renforcer le cadre juridique existant ; cadre qui établirait un droit de recours et punirait les coupables.

Il est vrai que la lutte contre la violence à l'égard des femmes exige une réévaluation des rôles entre les sexes, une remise en cause des comportements traditionnels bien que ces pratiques sont souvent décrites comme des piliers essentiels d'une culture alors que dans les faits elles ne constituent que les vestiges d'un passé. Bien qu'il faudra beaucoup de temps pour modifier des comportements et des mentalités, la République Centrafricaine qui a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes mettra tout en œuvre pour changer les comportements sociaux et les croyances qui encouragent les violences à l'égard des femmes.

### 3.7 Promotion de la démocratie, de la paix et prévention des conflits armés avec la participation de la femme : 6<sup>ème</sup> priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.

*Un environnement qui assure le maintien de la paix mondiale, la promotion et la défense des droits de l'homme, de la démocratie et du règlement Pacifique des conflits armés est un élément important pour favoriser l'amélioration de la condition de vie de la Femme.*

*Programme d'Action de Beijing*

Le droit à la santé, à l'éducation, à une existence décente, à la liberté, qui sont des composantes des droits de l'homme, n'ont jamais eu droit de cité là où sévit la guerre, là où la paix est bafouée.

Aussi loin que l'on remonte dans le temps, que ce soit dans les sociétés africaines ou occidentales, la maman a toujours été la première éducatrice de l'enfant. Elle participe au quotidien à l'éveil de son caractère, elle influence ses premiers comportements, elle guide ses premiers pas dans la vie. La paix étant un comportement, la responsabilité d'une mère est importante quant à l'incorporation de cette paix dans le processus d'éducation de ses enfants et puisque la paix est une valeur qui doit prendre place dans l'éducation de l'homme, le rôle de la femme est fondamental. Même si l'enfant doit être plus tard exposé aux agressions de la société, la cellule familiale devra l'avoir façonné pour en faire un être de Paix au service de la Paix.

L'Afrique est un continent en transition où se produisent simultanément trois grands événements.

- 1) La lutte pour la démocratie. Cette lutte semble s'être enracinée dans tout le continent et des efforts sont nécessaires pour promouvoir plus rapidement la transition.
- 2) La lutte pour l'émancipation économique et le développement. Cette lutte qui intervient à la suite du processus de décolonisation appelle les efforts concertés de tous.
- 3) la lutte pour la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.

Le continent africain doit s'efforcer d'éliminer l'image d'un continent où les conflits sont endémiques et où les souffrances de millions de personnes déplacés ou dans des conditions difficiles sont considérées comme normales.

Depuis son accession à l'indépendance et jusqu'à une certaine époque, la République Centrafricaine n'avait pas connu de conflits armés, des petits troubles socio-politiques liés à l'avènement de la démocratie. Cependant, les femmes centrafricaines oeuvraient pour la paix par des actions en faveur des réfugiés venus des pays voisins et par leur engagement dans le processus de démocratisation. Malheureusement en 1996, le pays a connu l'un des moments les plus tristes de son histoire, moment marqué par trois mutineries successives avec des

affrontements inter tribales et la prolifération d'armes de guerre, ce qui constitue une grave menace pour la paix, la sécurité et l'unité nationale.

La contribution des femmes Centrafricaines face à cette situation a été très significative, car elles ont démontré devant l'opinion Nationale et Internationale leur engagement formel d'être des partisans de la paix à travers les actions suivantes :

- Organisation au mois de mai 1996 d'une semaine de réflexion sur la paix, sanctionnée par une marche Pacifique.
- Organisation de plusieurs journées de prières en 1996 et 1997. Ces journées ont été marquées par la remise d'un mémorandum et d'une bible au Chef de l'Etat le 20 décembre 1996. Les mêmes documents ont été remis aux militaires entrés en rébellion le 21 décembre 1996.
- Un groupe de femmes a participé à la réunion du Comité de Concertation et de dialogue tenu du 11 au 18 janvier 1997 et qui a abouti à la signature de l'accord de Bangui.
- La journée du 8 mars 1997, Journée Internationale de la femme a revêtu une importance particulière car elle a été placée au plan national sous le thème " Femme, Paix et Unité Nationale " .
- Les femmes ont participé aux actions de sensibilisation en prélude au désarmement et elles ont eu à travailler avec l'Ancien Président Amadou Tourani Touré, Médiateur et Président du Comité de suivi des accords de Bangui.
- La fête des mères 1997 a été célébrée, non pas dans l'allégresse mais les femmes se sont manifestées à travers une marche en faveur de la paix, marche à l'issue de laquelle un appel a été lancé à l'endroit des différentes parties en conflits.

La RCA a participé au sommet des premières Dames pour la paix tenue à Abuja au Nigeria du 5 au 7 mai 1997.

En matière de démocratisation, les femmes ont joué un rôle important dans le processus, ceci dans l'espoir d'aboutir à une plus grande justice sociale et par voie de conséquence à un maintien de la paix.

Elles adhérant aux différents partis politiques existants et une femme fut même fondatrice d'un parti.

Pendant les périodes pré-électorales, de 1993 à 1998, beaucoup de voix féminines se sont fait entendre pour appeler la population à la tolérance et au calme et elles ont été nombreuses à voter.

Fort de tout ce qui précède, le PNUD, conscient du rôle que les femmes ont joué dans le retour de la paix et le processus démocratique a organisé en 1998 à l'intention des organisations féminines un séminaire sur la paix, en prélude au désarmement et à la préparation de la conférence de réconciliation nationale à l'issue de laquelle un pacte de réconciliation nationale a été signé. Dans la même année, un groupe de femmes affiliées à des

ONGs féminines ont décidé de créer un réseau des femmes Centrafricaines pour la paix, le Développement et la Démocratie " avec 2 objectifs principaux à savoir :

- Sensibiliser les femmes sur leurs rôles dans la prévention et le maintien de la paix et dans le développement économique du Pays.
- Eduquer et informer les femmes sur le processus de démocratisation en vue d'accroître leur participation à la vie politique du pays.

Ce Réseau est entrain d'exécuter un plan d'action dont les activités consistent à la mise en place de comités préfectoraux, sous-préfectoraux et des Comités d'arrondissements avec un programme de formation des membres de ces différents comités.

Le 21<sup>ème</sup> siècle s'ouvre sur une Afrique déchirée par des guerres fratricides, des conflits armés qui non seulement aggravent la situation socio-économique désastreuse de nos pays, mais compromettent dangereusement la survie de nos populations, notamment les femmes et les enfants. Bien que les femmes supportent de manière disproportionnelle le poids de la guerre et des conflits, elles sont rarement impliquées dans le processus de prise de décision dans le domaine, au niveau national et international.

Des efforts doivent maintenant converger vers la représentation des femmes à tous les niveaux de décision et notamment leur participation effective au processus de paix.

L'implication des femmes au processus de paix doit être une préoccupation car pour voyeuses de vie, elles sont mieux placées pour comprendre que cette vie n'est pas à détruire et elles utiliseront leurs énergies aux côtés des hommes pour la promotion de la paix.

**3.8 PROMOTION DE L'ACCÈS DES FEMMES ET DE LEUR PARTICIPATION A  
TOUTES LES TECHNIQUES ET MOYENS DE COMMUNICATION 7<sup>ème</sup>  
PRIORITE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA  
FEMME.**

*Tant que les femmes ne participeront pas sur un pied d'égalité à toutes les activités techniques et à la prise de décisions dans le domaine des médias, on continuera à donner d'elles une image fautive et à méconnaître la réalité de leur vie.*

*Programme d'Action de Beijing*

On ne peut sous-estimer le rôle des médias en tant qu'outil puissant du développement national. Malheureusement, les femmes accèdent difficilement aux médias et aux autres moyens d'information. La quasi-totalité des médias visent les zones urbaines alors que la majorité des femmes vivent en zones rurales. De surcroît, on perpétue l'image stéréotypée de la femme-objet, ce qui nuit à son émancipation.

En RCA, les femmes ne sont plus en mesure de tirer profit de l'essor des nouveaux réseaux d'information et de communication. Le seul moyen d'information populaire est la radio qui est surtout écoutée par les hommes, les femmes étant trop chargées et ne disposant que de peu de temps de loisir. La télévision n'est disponible que dans la capitale et pas accessible à tous. La presse écrite en pleine croissance dans le pays n'est lue que par une infime catégorie de personnes, les hommes surtout, la majorité des femmes étant analphabètes. En outre, il n'existe aucun magazine ou Journal Spécifique d'information sur les femmes Centrafricaines.

Par ailleurs, les femmes font de plus en plus carrière dans le secteur de la communication, mais rares sont celles qui occupent des postes de responsabilité au niveau des prises de décisions. La persistance des stéréotypes sexistes au niveau des médias montre que ceux-ci ne sont pas sensibilisés aux différents aspects de la sexo-spécificité.

En 1996, le Gouvernement, grâce à l'appui du FNUAP, a mis en place un projet IEC/Population avec une composante femme et développement dont l'objectif est le renforcement de la contribution de la femme au processus de développement par la promotion de son statut social, économique et juridique.

Ce projet a permis la réalisation d'émissions radio télévisées sur les femmes et de faire connaître certaines associations de femmes qui, grâce aux tranches d'antenne accordées à la Direction Générale de la Promotion de la Femme, ont eu à s'exprimer par la voix des ondes.

La radio rurale qui couvre toutes les préfectures du pays dispose d'un important programme en faveur des femmes qui, compte tenu du rôle important qu'elles jouent au niveau rural dans les actions de développement sont les principales vedettes des émissions projetées.

Le département à charge des questions de femme dispose d'un atelier audio-visuel qui met à la disposition de la population des instruments de communication tels que les panneaux d'images, les banderoles, tea-shirt, et autres supports. Ces supports sont beaucoup utilisés lors des manifestations concernant la femme telle que la journée internationale de la femme et lors des activités de sensibilisation sur la condition de vie des femmes.

Il existe également une association nationale des professionnelles de la communication qui mérite d'être redynamisée.

Le nombre de professionnels utilisés par les différentes structures de communication est estimé à 300 personnes dont 22 femmes pour la plupart employées à des postes intermédiaires et subalternes. Néanmoins, une femme occupe le poste de Secrétaire Général au Ministère de la Communication et une autre assure les fonctions de Directeur de la Presse Présidentielle.

5 femmes sont actuellement en formation à l'étranger.

D'une manière générale, beaucoup d'efforts restent à faire en matière de technologie de la communication.

Le Gouvernement devrait faire un effort pour :

- Améliorer la qualité des masses médias et les rendre accessibles à la population
- Définir une politique nationale de développement des médias
- Encourager la création des médias privés
- Prendre des mesures de discrimination positive concernant l'accès des femmes professionnelles de la communication à des postes de responsabilité et de décisions.

### 3.9 Implication de la femme dans la protection et la gestion des ressources naturelles : 8<sup>ème</sup> priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme

*Une gestion saine de l'environnement requiert des actions stratégiques qui s'inscrivent dans une approche intégrée, multidisciplinaire et intersectorielle, à laquelle il est indispensable que les femmes participent en tous points et à tous les niveaux.*

*Programme d'Action de Beijing*

Le développement économique et social et la protection de l'environnement sont des éléments interdépendants et synergiques du développement durable dans lequel s'inscrivent les efforts visant à améliorer la qualité de vie pour tous.

La RCA, par sa situation géographique privilégiée dans la zone intertropicale dispose de grands écosystèmes terrestres les plus représentatifs du continent africain. Son réseau hydrographique est dense, sa flore et sa faune riches et variées constituent non seulement un véritable réservoir de biodiversité, mais également des atouts majeurs pour lui assurer un développement économique et social durable.

Malheureusement, en raison de la paupérisation généralisée de la population, le rythme de dégradation de ces ressources s'accroît par suite des systèmes d'exploitation inappropriés auquel s'ajoute le climat économique mondial de plus en plus difficile.

Il y a presque une décennie, le Gouvernement se contentait de faire appliquer la réglementation en vigueur, essentiellement par des actes de répression.

Au début des années 1990, cette approche marque un virage important et passe de la répression à la participation. La nouvelle approche vise une démarche intégrée d'actions environnementales, avec comme toile de fonds l'implication des populations dans la gestion et la protection du patrimoine national.

L'environnement est inscrit comme un des champs prioritaires du Gouvernement. Les interventions sont nombreuses et se présentent sous forme de projets disséminés sur le territoire national. Elles couvrent des préoccupations aussi diverses que sont la conservation et l'aménagement des ressources naturelles, l'élimination des gaz à effet de serre, la réhabilitation écologique en zone périurbaine, la restauration des infrastructures municipales, l'approvisionnement en eau potable, etc.

La population participe à l'exécution de ces projets à travers des groupements, encadrés par des animateurs. Dans la plupart de ces projets, un volet spécifique est réservé aux activités des groupements féminins.

En effet, les groupements féminins comme le reste de la population participent à des activités d'agroforesterie, entre autres des cultures en couloirs, des plantations collectives ou individuelles d'espèces telles que l'eucalyptus, des plantations collectives ou individuelles d'arbres fruitiers, de la production de plants en pépinière. Dans le but de réduire la consommation de bois de chauffe, des milliers de foyers améliorés métalliques ont été vendus à moindre coût aux ménages. Cela a un double avantage : réduction de la déforestation et réduction de la pénibilité des corvées de bois de chauffe par les femmes.

La plupart des pompes à eau en milieu rural sont gérées par les groupements de femmes.

Par ailleurs, les femmes sont impliquées dans la lutte contre les fréquents feux de brousse et dans la conservation des ressources naturelles. La stratégie retenue consiste à les faire participer aux actions de sensibilisation auprès des populations. Les résultats ont été très significatifs car de plus en plus les populations commencent à adopter des attitudes et des comportements préventifs face aux feux de brousse de même qu'en matière des ressources naturelles.

En retour, ces projets financent directement les micro-projets présentés par les différents groupements féminins situés sur leurs sites. La plupart de ces micro-projets visent les activités génératrices de revenus, surtout en matières de production, de transformation et de commercialisation de produits agricoles, du petit élevage et de l'artisanat.

Si les femmes sont réellement impliquées dans la gestion et la protection de l'environnement, c'est à la faveur des projets tels que :

- Le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles
- Le Projet de Développement de la Région Nord
- L'Ecosystème Forestier en Afrique Centrale
- Le Projet Zanga-Sangha
- Le Projet d'auto-développement communautaire avec le PNUD
- Le Projet de Reboisement
- La Réhabilitation Ecologique.

#### Les contraintes

- Faible présence des femmes (par manque de qualification) dans les instances de prises de décisions sur les problèmes de l'environnement.
- Manque de financement pour la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale adopté depuis 1998.
- Prise en compte tardive des femmes dans la gestion et la protection de l'environnement.

#### Les recommandations

##### a) Au Gouvernement

- Formation de cadres femmes dans le domaine de l'environnement .
- Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication en faveur des femmes sur les questions de l'environnement.
- Implication des populations féminines à la base dans le processus d'élaboration et d'exécution des politiques de gestion des ressources naturelles.

b) Au niveau régional

Mise en place de mécanismes d'observation et d'information sur l'état de l'environnement au niveau de la région Afrique.

c) Au niveau international

Appui à la mise en œuvre du Plan National d'Action environnementale.

**3.10 APPUI INSTITUTIONNEL A LA DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET AUX DIRECTIONS REGIONALES - DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE COORDINATION, DE DECENTRALISATION ET DE SUIVI : 9<sup>ème</sup> ET 10<sup>ème</sup> PRIORITES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FEMME.**

*Chaque état devrait avoir un mécanisme chargé de la promotion de la femme qui soit la principale entité de coordination des politiques nationales. Ce mécanisme doit faciliter la décentralisation de la planification, de l'exécution et du suivi en vue d'assurer la participation des ONGs et des collectivités depuis la base jusqu'au Sommet.*

*Programme d'Action de Beijing*

Le Gouvernement Centrafricain, conscient du rôle incontournable joué par la femme dans le processus de développement, a dès le lendemain de l'indépendance mis en place un mécanisme dont le rôle serait de lui proposer les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de la femme Centrafricaine. Cette structure devrait en outre coordonner et contrôler les diverses activités publiques et privées en faveur des femmes et proposer des réformes en matière de législation en faveur de la famille. C'est ainsi que fut créé le 21 février 1964 le premier service chargé de la promotion de la femme.

La promotion des femmes étant un défi mondial, la République Centrafricaine ayant pris part à toutes les Conférences sur la condition de la femme et dans le but de tenir ses engagements pris sur l'échiquier international, a mis en marche une réflexion qui a abouti à l'élaboration d'une politique nationale de promotion de la femme adoptée en 1989.

L'une des priorités de cette politique est le renforcement des structures de promotion de la femme et de leur capacité de gestion.

C'est de ce fait que ce service qui a vu le jour en 1964 a évolué en direction et érigé en 1994 en direction générale. Dans la même année, le département qui a toujours fonctionné avec les structures de Secrétariat d'Etat, est devenu un Ministère à part entière, chargé dans le cadre de la politique générale définie par le Gouvernement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies en matière de Promotion de la Femme et des Affaires Sociales. La mission essentielle dévolue à la Direction Générale de la Promotion de la Femme est de promouvoir le rôle et le statut de la femme en jouant le rôle de coordonnateur et de catalyseur au niveau des interventions en faveur de la femme.

Pour ce faire, elle s'appuie sur deux directions :

- 1) La direction de la coordination des activités de la femme avec deux services dont un service programmation et d'appui aux activités féminines et un service de la gestion de la banque des données sur la femme.
- 2) La direction de l'information et de l'éducation de la femme avec deux services dont un service d'IEC et un service de la formation fonctionnelle de la femme.

Par ailleurs, en juin 1987 fut créé l'Organe National de Concertation pour la Promotion de la Femme Centrafricaine (ONC) en vue d'instaurer une coordination et une concertation permanentes entre les différents intervenants en Intégration de la Femme au Développement dans le pays et réunir les éléments nécessaires à l'élaboration du document de Politique Nationale de Promotion de la Femme de 1989.

En 1994, cette structure a connu l'extension de ses attributions qui sont les suivantes :

- Veiller à l'application de la Politique Nationale de Promotion de la Femme
- Instaurer, développer et entretenir l'esprit de partenariat efficace entre les différents intervenants.
- Coordonner les différentes actions menées en faveur de la femme.
- Proposer au Ministère à charge des questions de la femme des mesures propres à améliorer la Politique Nationale de Promotion de la Femme à intégrer aux plans nationaux de développement.

Cet organe est dirigé par un Comité Technique et comprend des secteurs opérationnels à savoir :

- Secteur Développement/Rural
- Secteur Santé
- Secteur droit
- Secteur Education/Information/Formation
- Secteur Commerce/Emploi/Industrie
- Secteur Sécurité/Paix/Environnement.

La coordination des interventions en faveur de la femme à travers l'ONC est perçue par les partenaires comme une stratégie incontournable car le but recherché est non seulement de susciter auprès des structures la prise en compte de la dimension « Femme » dans leurs actions de développement, mais surtout de les amener à parler le même langage en vue d'une économie de moyens, d'une complémentarité et de la prévention des duplications et des conflits de terrain. C'est de ce fait que les partenaires ont proposé la décentralisation de l'ONC à tous les niveaux pour que les aspirations des femmes soient prises en compte dans les plans régionaux de développement. Cette décentralisation se matérialise progressivement par la mise en place des antennes régionales de l'ONC avec comme coordonateurs principaux les directeurs régionaux des Affaires Sociales. Neuf (9) antennes préfectorales ont déjà été mises en place sur les 16 préfectures du pays depuis 1997 et le travail se poursuivra jusqu'au niveau des communes.

Il est prévu la mise en place des points focaux de l'ONC au sein des différents départements ministériels.

En vue de renforcer les capacités de la Direction Générale de la Promotion de la Femme à collecter et diffuser des données sur la femme, les activités suivantes ont été réalisées :

- Aménagement d'un Centre de documentation informatisé comprenant une bibliothèque et une salle de lecture.
- Equipement de ce Centre en Télévision, Vidéo, Présentoir.
- Elaboration de la première version de l'annuaire statistique sur la femme Centrafricaine en 1997.
- Elaboration et publication d'études sectorielles sur les plusieurs thèmes :
  - Déperditions scolaires dans le secondaire : les causes profondes et les mesures correctives.
  - L'adéquation – formation – emploi des femmes.
  - Les formes traditionnelles d'épargne que constituent les tontines.
  - La prostitution chez les filles à Bangui.

Les résultats de ces études ont été pris en compte pour l'élaboration du futur Plan d'Action pour la Promotion de la Femme.

En matière de formation et au niveau national, 2 cadres ont été formés en gestion des ONGs, 4 en analyse différentielle selon le genre, 4 en informatique, 87 animateurs de base et 107 cadres intermédiaires ont été formés en micro-planification, élaboration et gestion des projets, 21 animateurs de base ont été formés en techniques de transformation alimentaire et saponification.

A l'extérieur, 1 cadre en gestion de projet, 1 en gestion des groupements, 4 en management et entrepreneuriat, 1 en documentation et 4 en genre et développement.

### Les contraintes

Malgré cette volonté politique de renforcement des capacités du cadre institutionnel de mise en œuvre, on constate des faiblesses à plusieurs niveaux :

- 1) La Direction Générale de la Promotion de la Femme, principal acteur ayant une responsabilité globale et nationale ne dispose pas de toutes les capacités humaines, financières et logistiques inhérentes à la réalisation de sa mission.
- 2) L'ONC et ses antennes régionales rencontrent des difficultés dues à l'insuffisance de moyens, à l'absence de motivation de ses membres et au fait d'obtenir une réelle coordination et une véritable concertation entre les différents intervenants.

La Direction Générale de la Promotion de la Femme et l'Organe National de Concertation (ONC) fonctionnent grâce à l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), ce qui constitue une hypothèque pour la pérennisation des activités.

Les axes stratégiques de la nouvelle Politique Nationale de Promotion de la Femme préconise :

- 1) Le renforcement des capacités de programmation et de coordination des actions en Genre et Développement de la Direction Générale de la Promotion de la Femme (DGPF).
- 2) Le renforcement de la capacité de la DGPF en matière d'Information, d'Education et de Communication (IEC) en faveur de la femme.
- 3) Le renforcement des capacités du personnel de la DGPF et des Directions Régionales suivant des modules adaptés aux objectifs poursuivis.
- 4) Le renforcement et l'aménagement du Centre de documentation de la Direction Générale et de la salle de lecture.
- 5) L'aménagement et l'équipement des structures de la DGPF.
- 6) L'appui aux activités de la DGPF dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme.
- 7) La restructuration des Directions Régionales.
- 8) L'appui institutionnel aux Directions Régionales.

**3.11 PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DE LA RESPONSABILISATION  
DES ONG OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA FEMME : 11<sup>ème</sup>  
PRIORITES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA  
FEMME.**

*Les ONGs et les organisations locales ont un rôle précis à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes dans tous les domaines. Elles devraient non seulement contribuer à la conception et l'application des stratégies et plans d'action nationaux mais elles devraient s'engager à établir leurs propres programmes afin de compléter ceux des gouvernements.*

*Programme d'Action de Beijing*

Depuis la proclamation de l'année internationale de la femme et de la décennie des Nations Unies pour la Promotion de la Femme, le pays a connu un foisonnement d'ONG visant l'amélioration des conditions de vie de la femme. Les actions menées par ces ONG touchent les aspects des différents programmes de la Politique Nationale de Promotion de la Femme car elles ne se cantonnent plus aux activités classiques (couture, cuisine, hygiène, économie familiale). Leurs domaines d'intervention couvrent une panoplie de nouvelles activités, particulièrement celles génératrices de revenus, ceci afin d'aider les femmes à lutter contre la pauvreté, la promotion des droits de la femme, la lutte contre le SIDA, la planification familiale, la promotion de la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes, etc.

La plupart de celles-ci sont de création récente et le manque de ressources les obligent à limiter leurs actions à Bangui et à sa périphérie et lorsqu'elles interviennent en milieu rural, cela se fait de façon ponctuelle. En plus de ces ONGs purement féminines, il existe d'autres associations plus anciennes et surtout de confessions religieuses dont les actions visent l'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

Ces ONGs ont toujours travaillé en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Promotion de la Femme et il convient de rappeler que lorsque le processus de réflexion a été lancé pour l'élaboration du premier document de politique nationale de promotion de la femme, les ONGs et associations étaient de la partie et le consensus dégagé était que « la définition d'une approche commune des problèmes, la programmation commune et la réalisation des actions dans un cadre de concertation entre tous les partenaires constituaient des moyens essentiels d'atteindre les objectifs fixés ». C'est même ce principe qui a justifié le maintien de l'ONC comme cadre de concertation.

Les secteurs opérationnels de l'ONC sont composés en majeure partie d'ONGs et associations.

Les préparatifs des événements sur la femme se sont toujours effectués avec la contribution des ONGs.

La DGPF a répertorié plus d'une centaine d'ONGs avec lesquelles entretiennent des relations de partenariat et quelques-unes unes d'entre elles se sont particulièrement fait remarquer par leur engagement. On peut citer :

- L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC).

L'objectif de cette ONG est la défense et la promotion des droits de la femme et de l'enfant. Elle a répondu aux attentes des femmes en organisant des consultations juridiques. Elle fait partie des ONGs qui ont pris une part active au processus de réconciliation nationale après les mutineries de 1996-1997 et les actions qu'elle a menées en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'homme ont porté du fruit lors des dernières élections législatives car le nombre de femmes députées est passé de trois (3) sur 85 à huit (8) sur 109.

En perspective, l'AFJC souhaite développer ses activités en matière juridique et démarrer les activités de vulgarisation du code de la famille.

- Le Comité International des Femmes Africaines pour le Développement (CIFAD/Centrafrique).

Sa principale activité est la sensibilisation et la formation des groupements féminins qui mènent des activités génératrices de revenus. En accord avec les objectifs qu'elle poursuit, le CIFAD a octroyé des micro-crédits aux groupements qu'il encadre.

- L'Association « Femme-Santé et Développement (FESADE).

Son objectif est d'améliorer la Santé du couple mère-enfant. Elle a organisé des activités de formation des formateurs relais dans plusieurs villes du pays.

- L'Association des Femmes d'Affaires Centrafricaines (AFAC)

Elle regroupe en son sein quelques femmes d'affaires ainsi que des femmes du secteur informel. Elle sensibilise les femmes sur l'importance de l'esprit coopératif et d'entreprise.

- L'Association des Femmes Educatrices pour le Développement en Centrafrique (AFEDEC).

Elle s'est fixée comme objectif la promotion de la scolarité des filles et la lutte contre l'analphabétisme féminin. Elle a organisé plusieurs journées de sensibilisation de la population et a même élaboré un manuel d'information de la femme.

- L'Association des Femmes Africaines face au SIDA (AFASI/SWAA).

Elle a pour objectif la lutte contre le SIDA. A ce titre, elle mène des campagnes de sensibilisation du public et des actions humanitaires aux veuves et orphelins du SIDA. Elle a créé des cellules dans tous les arrondissements de Bangui et a formé les membres de ces cellules dont les femmes musulmanes.

- Le Réseau des Femmes Centrafricaines pour la Paix, le Développement et la Démocratie a été créé en 1998 et mène des actions dans le sens d'accroître et d'améliorer la contribution des femmes aux processus de rétablissement de la paix et de la démocratie. Il vient de mettre en place des comités d'arrondissements et des comités préfectoraux et sous-préfectoraux.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces ONGs Féminines Centrafricaines jouent un rôle de leadership qui se fait ressentir par une forte mobilisation des femmes qui ont exprimé leur souhait d'être aidées à mieux s'impliquer dans les actions de développement. La majorité de celles-ci étant de création récente, elles éprouvent d'énormes difficultés dans l'accomplissement de leurs missions et le manque de ressources humaines, matérielles et financières les oblige à limiter leurs activités à Bangui et à sa périphérie.

Par ailleurs, au mois d'octobre 1998, il a été créé un Réseau National d'ONG dénommé « Réseau d'Echanges d'Expériences des Femmes de l'Afrique Centrale » : RESEFAC/Centrafrique.

Les stratégies retenues pour renforcer les capacités des ONGs sont :

- La définition d'un cadre juridique approprié.
- Le renforcement des capacités managériales de ces ONGs.
- La promotion d'un partenariat efficace gouvernement/ONG/Partenaires au développement.
- La promotion de la participation des ONGs à des rencontres nationales et internationales.

*c) Le Canada*

L'OCSD appui plusieurs ONG féminines en formation et dans la réalisation de leurs micro-projets.

*d) La Chine appui certaines ONG féminines et le Centre de formation artisanale des filles. Cet appui est constitué des dons en matériels.*

Le nouveau plan d'action pour la promotion de la femme qui est issu d'un document de politique révisé nécessite une mobilisation sociale pour sa mise en œuvre. Cependant la réalisation de cette importante mission nécessite des moyens humains, financiers et matériels et une coopération soutenue au niveau sous-régional, régional et international est indispensable.